

Centres de gestion de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Concours ou examen :

REDACTEUR

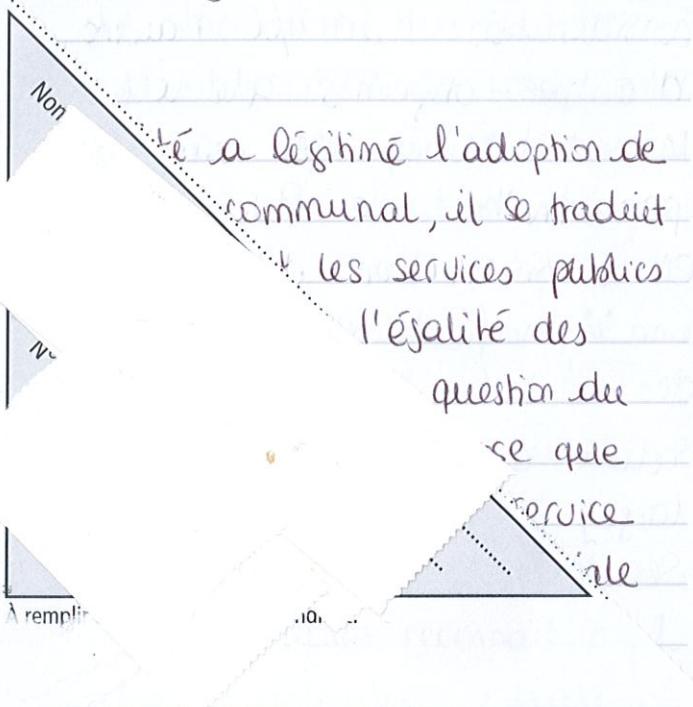
Interne (1) Externe (1) 3^e concours (1)

Spécialité : FINANCES

Epreuve de : Note

Date de l'épreuve : 03 Octobre 2019

un changement de prisme vers



Colonne réservée
à l'administration

Commune d'Admiville
Services à la Population

le 03 Octobre 2019

Numéro de copie

2656

Note attribuée
(réservé au jury)

17

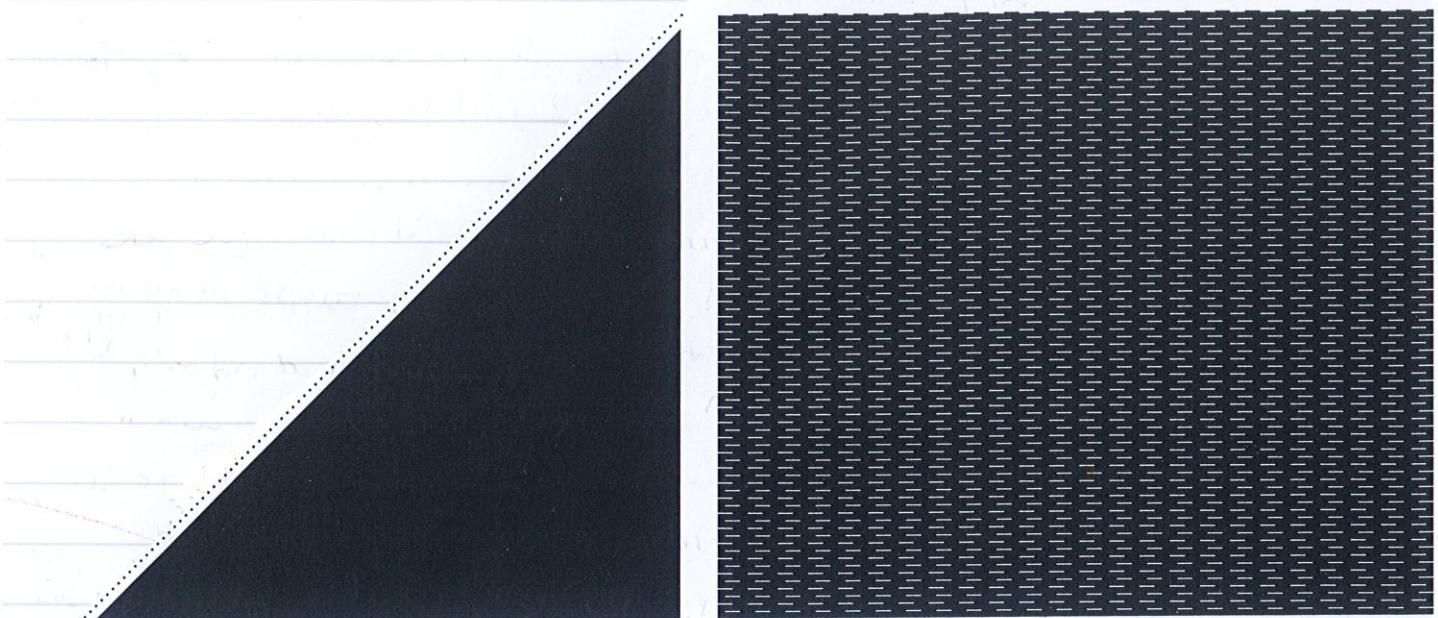
Note à l'attention de Madame
la Directrice des Services à la Population

Objet : la tarification des services publics locaux.

Plébiscitée par le Président de la République Emmanuel Macron lors de sa présentation du Plan Pauvreté en Septembre 2018, la mise en place de Repas à un euro dans les Cantines des établissements primaires est un exemple probant des réflexions concernant la tarification des services publics locaux qui agitent aujourd'hui la sphère politique et la société civile. D'illustration de la restauration scolaire s'insère au cœur de débats sociaux plus larges ayant trait au prix des services publics communaux et la recherche

¹⁾ Cocher la case correspondante

Le nom du candidat ne figurera nulle part ailleurs que dans l'emplacement réservé à cet effet sur cette copie. 11 Aucun signe distinctif ne devra apparaître (signature, initiales, encre autre que bleue ou noire...).



de la tarification la plus appropriée pour la collectivité et pour l'usager. La remise à plat de la tarification des services publics locaux s'impose comme un moteur de l'évolution vers un nouveau modèle sociétal. Il est de fait pertinent d'amorcer une réflexion sur les conditions et sur les moyens à mettre en oeuvre dans la commune afin de reviser la politique tarifaire des services publics locaux dans le souci de satisfaire l'intérêt général et la volonté politique. Le changement de paradigme avec l'évolution du modèle de l'égalité et de celui de l'équité souligne la nécessité de repenser la tarification actuelle à la lumière des nouveaux enjeux sociaux (I). Afin d'opérer ces ajustements, plusieurs biais sont mobilisables. Ils traduisent l'émergence d'un nouvel enjeu politique dans la relation entre les pouvoirs publics et les citoyens à l'échelle locale (II).

I. Des enjeux de la remise à plat de la politique tarifaire actuelle

Certaines politiques tarifaires communales, construites de manière empirique, et leur absence de révision régulière, traduisent un manque de cohérence et d'adaptabilité face à de nouvelles demandes citoyennes (I.1). Il convient de repenser la politique tarifaire avec pour objectif de garantir à tous l'accès aux services publics locaux en mettant en place des grilles tarifaires plus justes, économiquement et socialement acceptables (I.2).

I.1. Une évolution sociétale et un changement de prisme vers l'égalité et l'équité.

À l'échelon national, le principe d'égalité a légitimé l'adoption de prix unique, uniforme, tandis qu'à l'échelon communal, il se traduit par un positionnement strictement inverse concernant les services publics locaux notamment. Le Conseil d'Etat définit ainsi l'égalité des usagers par une égalité de traitement, qui amène la question du tarif applicable. La Constitution consacre le principe qui dispose que tous les citoyens placés dans une situation identique vis à vis du service rendu doivent être soumis aux mêmes règles. Ainsi, la tarification sociale mise à place dans la majeure partie des communes reconnaît, au nom de l'intérêt général, des différences de situation sociale entre les citoyens qui justifient ces grilles tarifaires distinctes. De fait, le modèle initial issu des politiques de décentralisation de 1983 tend à s'estomper progressivement : les politiques tarifaires mises en place à l'échelon local vont au delà d'une vision fondée uniquement sur le ratio qualité / prix du service rendu, mais vers une mise en œuvre des principes d'égalité et d'équité : tous les citoyens doivent avoir accès aux services publics communaux. La figure de l'utilisateur / payeur se développe au profit de celle du contribuable / financeur.

I.2. La mise en place d'une tarification sociale et solidaire

En complément des critères financiers définissant la tarification des services publics, la réalisation d'objectifs sociaux est évoquée dès 1983 comme étant l'un des enjeux auxquels doivent répondre les services publics communaux. La différenciation des tarifs appliquée aujourd'hui est une tarification sociale, qui prend en compte les revenus des usagers et/ou leur quotient familial. Cette évolution sociale se veut en réaction de l'inéquité ^{parfois} reprochée aux impôts locaux en prenant en compte les critères économiques et sociaux qui définissent l'usager du service public communal. Ainsi, il est possible pour la commune, étant donné qu'elle possède le droit de fixer librement le prix d'un service public tant que celui-ci est

inférieur au coût de revient, de fixer une grille tarifaire prenant en considération l'un et/ou l'autre des critères. La tarification a ainsi d'autres objectifs que le financement des services publics locaux comme la redistribution des revenus : la mise en place de tarifs sociaux peut permettre de favoriser certaines populations. Cette tarification sociale est ainsi vecteur de solidarité. Certaines collectivités font le choix d'instaurer une "tarification solidaire" pour des services, c'est à dire la gratuité ou des tarifs qui s'en approchent. C'est le cas notamment pour la cantine scolaire : certaines municipalités ont opté pour des grilles tarifaires très larges où le repas des populations les plus aisées économiquement servira en partie à financer celui des individus les moins aisés ; tandis que d'autres préfèrent appliquer un tarif unique particulièrement bas.

L'évolution politique et sociétale concernant la tarification des services publics amène à se questionner sur les conditions et moyens par accompagner ce changement de paradigme sur le long terme.

II - Des moyens de la mise en place d'une nouvelle politique tarifaire et ses conséquences

facultatifs

Bien que seuls les services publics locaux puissent faire l'objet, en matière de tarification, d'un choix de la municipalité, en ce qui les concerne, de nombreux biens sont mobilisables pour revoir de manière progressive la grille tarifaire (II.1), amenant de fait un nouvel enjeu politique en termes de communication et de relation citoyenne. (II.2)

II.1 - Revoir de manière progressive la politique tarifaire de certains services publics locaux

Le tarif est un levier important et un élément déterminant dans l'accès au service : ainsi en fonction du coût, les usagers vont choisir d'utiliser ou non tel ou tel équipement. Il faut ainsi rappeler la nécessité d'opter pour une politique tarifaire qui ne

Il serait pas rédhibitoire pour les usagers. Certaines municipalités ont ainsi misé sur une démarche de smart city qui consiste en la mise en adéquation du temps d'utilisation du service avec le tarif facturé à l'utilisateur, dans le cas des piscines municipales par exemple. On souligne également l'initiative de "carte de vie" ou "carte quotidienne" qui vise à avoir moyennant un tarif défini en fonction de critères sociaux et économiques, l'ensemble des services publics communaux à un individu : il doit renseigner une fois l'ensemble de ces critères et ceux ci sont pré-enregistrés sur sa carte. Des dispositifs semblables, de sites internet par exemple sont des outils fréquemment mobilisés pour repenser la tarification des services publics et surtout la rendre transparente aux yeux des citoyens et des contribuables.

II. 2 - Un nouvel enjeu de politique publique

Une étude menée l'année dernière souligne que 41 % des français plaident en faveur d'une gratuité des services publics. L'enjeu de la remise à plat de la politique tarifaire de notre commune n'est donc pas forcément de rendre gratuits les services communaux, ni même d'effectuer la mise en place de la cantine scolaire à un euro, mais d'éviter tous désavantages de communication et de lisibilité. Tiasi la mise en place d'une tarification appropriée peut amener à une évolution des comportements, au niveau de la gestion des déchets ou de la propreté et à rendre les citoyens davantage éco-responsable.

Une tarification appropriée renforce également l'attractivité territoriale et le dynamisme économique local, ce qui bénéficie aux usagers et à la collectivité dans le même temps.

À l'échelon national comme global, la notion de service public évolue et la réflexion autour de sa tarification est croissante, notamment du fait de revendications citoyennes. La commune d'Admiville doit s'adapter à ces nouveaux enjeux afin de consolider la relation de confiance avec les citoyens et renforcer l'attractivité de

notre territoire, au vu des principes d'égalité, d'équité et de solidarité.

Le droit à la sécurité sociale est fondamental dans la construction d'un Etat social et démocratique. Il contribue à l'harmonisation des droits sociaux et à l'élargissement de l'accès aux services sociaux. Il favorise l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap, tout en assurant leur intégration dans la société. Le droit à la sécurité sociale est également essentiel pour garantir l'égalité des chances et l'accès à une vie décente pour tous les citoyens, quel que soit leur état de santé ou leur capacité physique. Il contribue à la promotion de la dignité humaine et à la réduction des inégalités entre les différentes catégories de la population. Enfin, le droit à la sécurité sociale est un pilier essentiel de la cohésion sociale et de l'unité nationale, en renforçant les liens entre les générations et les régions.

En conclusion, le droit à la sécurité sociale est un droit fondamental qui doit être respecté et protégé par tous les citoyens. Il contribue à la construction d'une société plus juste, plus solidaire et plus égalitaire. Il permet de garantir l'accès à des services sociaux de qualité pour tous, sans distinction de sexe, d'âge, d'état de santé ou de capacité physique. Il contribue à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap, tout en assurant leur intégration dans la société. Le droit à la sécurité sociale est également essentiel pour garantir l'égalité des chances et l'accès à une vie décente pour tous les citoyens, quel que soit leur état de santé ou leur capacité physique. Il contribue à la promotion de la dignité humaine et à la réduction des inégalités entre les différentes catégories de la population. Enfin, le droit à la sécurité sociale est un pilier essentiel de la cohésion sociale et de l'unité nationale, en renforçant les liens entre les générations et les régions.